

Conseil de l'ED du 15 février 2023

Présents : F. Bedioui (PSL), A. Guérinot (ESPCI), A. Proust (SU), F. Burlina (ENS/SU), M. Sollogoub (SU), C. Thomas (Chimie ParisTech), P.A Driguez (Sanofi), E. Blin (représentant Biatss), N. Fischer-Durand (représentant Biatss), T. Deis, L. Guillaume, C. Testard (représentants doctorants), J. Martin (Seqens), C. Mellot-Draznieks en remplacement de M. Fontecave (membre invité),

Excusés : L. Fensterbank (SU), V. Vidal (Chimie ParisTech), C. Gosmini (Ecole Polytechnique), A. Denis (Galapagos), L. Catala (Université Paris-Saclay), D. Buisson (membre invité)

Ce conseil est important pour discuter des points essentiels concernant le rapport HCERES de l'ED à rendre pour la mi-mai 2023 mais Cyril commence d'abord par évoquer le départ à la retraite prochainement de Didier Buisson et la demande d'Yves Janin à intégrer l'ED.

Dans le cadre de ces discussions, Cyril s'est porté candidat à sa propre succession pour le mandat à venir. L'ensemble du Conseil lui apporte son plein soutien à la poursuite dans sa fonction. Il a été réélu à l'unanimité.

Cyril aborde les formations et propose, en accord avec F. Bedioui, que les 70h de formations obligatoires soient transformées en 70 crédits avec une limite de 15 crédits par formation. Il ajoute que la formation à l'éthique doit être suivie en 1ère année de doctorat à hauteur de 15h minimum ainsi que la formation sur l'intégrité scientifique.

Les représentants des doctorants et doctorantes ont indiqué que suivre 70h de formations tout en ayant une mission d'enseignement en parallèle faisait beaucoup trop donc il a été décidé que cette dernière serait comptabilisée à hauteur de 15 crédits.

Il dit qu'il faut inciter les doctorants et doctorantes à l'entrepreneuriat et aux formations sur la poursuite de carrière.

Des discussions ont lieu sur le fait de rendre ou non obligatoire un congrès international au cours de la thèse ou du moins le susciter.

Concernant les séminaires industriels il a été proposé de faire venir des Start up, des industriels et d'organiser des visites de sites industriels.

Cyril rappelle les points à améliorer évoqués lors de la précédente évaluation de l'HCERES :

- Approche par compétence (en cours à SU)
- La poursuite de carrière (non présente à l'ED)
- La mobilité sortante (trop peu présente) hors cotutelle et INT

Le conseil de l'ED a discuté ensuite du contenu des 5 domaines comprenant les 14 références figurant dans le rapport de l'HCERES cités ci-dessous selon le calendrier validé en conseil académique le 15 novembre 2022 à SU :

- Mise en ligne d'une première version du rapport d'établissement le 21 janvier 2023
- Le 20 mars, retour des premières versions des dossiers des UR et formations, dont les ED.
- Le 21 avril, mise en ligne d'une deuxième version du rapport d'établissement.
- Entre le 21 avril et le 9 mai, retour des dossiers complets des UR et formations, dont les ED.
- Le 10 mai, assemblage de la version complète du dossier d'établissement.
- Le 3 juin, version finale du dossier établissement (après passage au CAC du 23 mai).
- Entre le 10 mai et le 15 juin, dépôt final de l'ensemble des dossiers.
- Visite de l'HCERES les 8 et 9 novembre 2023

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE DE LA FORMATION DOCTORALE MENÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE

DOMAINE 2 : LES DISPOSITIFS DE FORMATION, D'ACCUEIL ET D'ENCADREMENT DES DOCTORANTS

DOMAINE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION DOCTORALE

DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION DOCTORALE

DOMAINE 5 : LES ORIENTATIONS MAJEURES POUR LE PROCHAIN CONTRAT QUINQUENNAL